



**LA FERTE ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

08/10/2018

DATE D'AFFICHAGE

08/10/2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27
Présents : 12
Votants : 17

OBJET

Bons cadeaux Noël 2018

**Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0**

Transmise en sous-
Préfecture le 17/10/2018

Publiée le 17/10/2018

Notifiée le 17/10/2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTE-ALAIS**

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du Conseil Municipal du 8 octobre 2018 à 20h30, Mariannick MORVAN, Maire, a de nouveau légalement convoqué le Conseil Municipal le 12 octobre 2018 à 17h00. Article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vendredi 12 octobre 2018 à 17h00, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Il délibère valablement sans condition de quorum.

Etaient présents :

Mmes et M. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Yves MARRE, Claire HERLIN, Françoise BOUSSAT, Mauricette FERRAND, Alexa PELAGE, Philippe VAN ROSSOMME, Alain DENIMAL, Isabelle QUESNE, Lionnel LAFONTAINE, Hervé FRANEL,

Etaient absents excusés :

Jacqueline GALEAZZI donne pouvoir à Isabelle QUESNE
José AZEVEDO donne pouvoir à Ariel SHEPS
Guy PETITBON donne pouvoir à Mauricette FERRAND
Michelle LUCARAIN donne pouvoir à Yves MARRE
Alain NOURY donne pouvoir à Françoise BOUSSAT

Etaient absents :

Camille CRONIER,
Nasser OUDJIT
Christine CASIMIR
Caroline PARATRE
Yvan BATCHOURINE
Mélanie MATHIEU
André RIETZ
Katia MERLEN
Stéphane LE PECULIER
Philippe AUTRIVE

BONS CADEAUX NOEL 2018

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, que la commune offre aux enfants du personnel jusqu'à leurs 13 ans des jouets pour Noël.

Pour les enfants du personnel âgés de 14 ans et + (16 ans étant la limite d'âge), il est proposé de leur offrir des bons cadeaux auprès de l'enseigne Carrefour à hauteur de 40 euros.

Madame le Maire précise qu'à ce jour 7 enfants sont concernés par cette proposition.

VU l'avis de la commission des finances du 26 septembre 2018,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A
L'UNANIMITE**

- **AUTORISE** l'achat de bons cadeaux pour le Noël des enfants du personnel,
- **DIT** que le montant est arrêté à 40 € par enfant (14 ans à 16 ans),
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Le Maire,

Mariannick MORVAN

